

Compte-rendu de la CAPN 5 des Géomètres du 5 février 2015

Bilan 2014 relatif aux dotations nationales de réduction d'ancienneté : Une CAP plus importante qu'il n'y paraît...

Suite aux élections professionnelles, c'est une nouvelle équipe qui a pris ses fonctions lors de cette première CAPN n°5.

Solidaires ayant choisi pour son mandat de représenter le grade de géomètre principal, les 5 autres sièges (1 géomètre principal, 2 géomètres et 2 techniciens-géomètres) sont donc occupés par vos représentants CGT Finances publiques.

La déclaration liminaire, que nous vous invitons à consulter en pièce jointe a été plutôt riche en sujets préoccupants. Avec un début d'année dramatique, il paraissait comme une évidence de consacrer une place de choix à ces thèmes de politique générale et sociétale.

La sphère DGFIP connaît également une activité riche puisque pêle-mêle RPCU, moyens, effectifs, recrutements, PATD, accueil ont été évoqués.

Les réponses de la direction sont restées, comme à leur habitude, très consensuelles et de circonstance avec des attentes bien sûr mais un discours somme toute très mesuré.

Techniquement et sur le volet très particulier de l'exercice d'évaluation, la direction s'est accordée à partager notre diagnostic : **il faut résorber les reliquats**. Actuellement, toutes les dotations en majorations par département ne sont pas attribuées, entraînant ainsi une dotation budgétaire sans bénéficiaire. **Concrètement c'est une forme de pouvoir d'achat direct qui ne profite pas aux agents.**

Les explications ayant conduit à cet état de fait sont multiples, mais, entre autres, le passage de nombreux collègues à l'échelon terminal suite au NES, le vieillissement du corps et les formes plus ou moins volontaires de thésaurisation des directions locales ont des effets pervers.

Il existe des départements où il y aurait possibilité de majorer plus de géomètres que ce qui est prévu statutairement voire même de majorer tout le monde !...

Cela rend de fait l'exercice d'évaluation quelque peu obsolète, quasi-impossible, aux yeux des évaluateurs pour analyser les fameux termes des « mérites comparés ».

En conséquence, toutes les majorations ne sont pas distribuées et finalement perdues.

Une note du bureau RH aura pour objet de sensibiliser les directions locales sur le sujet, et exprimera la volonté qu'a la direction générale de sortir de cette situation en apurant ces reliquats. Cette mesure conduira donc mécaniquement à un nombre d'agents majorés supérieur à ce qu'il aurait du être en vitesse de croisière.

Montreuil, le 24 février 2015

Syndicat national
CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

• dgfip@cgt.fr

• www.financespubliques.cgt.fr

• Tél. : 01.55.82.80.80

La Direction Générale a tenu à préciser qu'il ne faut pas confondre aléa de gestion et instabilité du système lui-même : nous ne sommes pas dans ce cadre-là.

Dans un second temps, les débats ont concerné l'accueil d'un contrôleur des finances publiques dans le corps des géomètres-cadastrateurs. Nous avons été très clairs dans notre argumentation et l'avons manifesté par notre vote : **cette mesure est une application concrète des lois Sarkozy sur la mobilité auxquelles la CGT s'est fermement opposée.**

Pour le seul corps des géomètres-cadastrateurs, il s'agit incontestablement d'un précédent, et peut-être le début de l'activation d'un processus dont nous ne sommes que peu convaincus. Notre préférence reste à bien des égards le recours à l'examen professionnel pour accéder au corps, et toujours avec le souci de préserver l'intérêt de l'agent, même si la demande examinée est juridiquement fondée.

Contrairement aux élus de Solidaires, **qui se sont prononcés pour l'application de la loi sur la mobilité au corps des géomètres**, nous avons voté contre ce dispositif dont les conséquences pour les agents peuvent être désastreuses.

Les élus de la CAPN n°5 :

Géomètre-principal : Thierry DUCASSE (DDFIP 28)
Suppléant : Bernard ROUSSEAU (DRFIP 67)

Géomètre : Paul CASALTA (DRFIP 35)
Suppléant : Brigitte LEMOND (DDFIP 93)

Bruno SAGASPE (DDFIP 85)
Suppléant : Pierre FAVRE (DRFIP 13)

Technicien-géomètre : Dimitri HUMIERE (DDFIP 62)
Suppléant : Laurent DUBOIS (DRFIP9 72)

Arnaud DACQUIN (DDFIP 60)
Suppléant : Thierry SALAGER (DDFIP 01)

Experts : Sylvain GAFFIOT (DDFIP 26)
Jean DEBAUSSART (DDFIP 60)
Eric CAMUS (DDFIP 88)